

Service gestion des volontaires

ARRÊTÉ

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours,

portant suspension d'engagement
du caporal Julien LARUE du CIS
LAVAUUR

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la
partie réglementaire,

VU la demande de suspension d'engagement du caporal Julien
LARUE en date du 6 juillet 2015, pour une durée d'un an,

VU l'avis favorable du comité de centre de LAVAUUR,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de
secours du Tarn,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : L'engagement du caporal Julien LARUE, sapeur-pompier volontaire au centre de secours de
LAVAUUR, est suspendu, à sa demande, à compter du 1er septembre 2015, pour une durée d'un an.

Article 2 : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps
départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du
service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

Certifié exécutoire compte tenu de
la notification du :



A Albi le : **04 SEP. 2015**

Le président du conseil d'administration
du SDIS


Michel BENOIT